

**Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis
au sein de divers organismes (établissements scolaires, commissions départementales, etc)
2020**

STRUCTURES	FONDEMENT JURIDIQUE	Nombres de sièges	Propositions	Vote
Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT)	Statuts	4 titulaires 4 suppléants	4 titulaires Caroline CAYEUX Catherine MARTIN Jacques DORIDAM Martial DUFLOT 4 suppléants Medhi RAHOU Christian DEMAY Dominique DEVILLERS Frédéric GAMBLIN	Unanimité
Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais Tillé (CEE)	Arrêté du 23/07/19 portant modification de la désignation des membres des la CEE Article R571-73 Des représentants des établissements publics de coopération intercommunale dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, élus par les organes délibérants de ces établissements Article R571-80 : La commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière. Elle est également réunie à la demande du tiers au moins de ses membres ou à celle du comité permanent.	6 titulaires 6 suppléants	6 titulaires Jacques DORIDAM Catherine MARTIN Christian DEMAY Philippe VAN WALLEGHEM Victor DEBIL-CAUX Marie-Manuelle JACQUES 6 suppléants Yannick MATURA Henry GAUDISSERT Alexis LE COUTEULX Jean Philippe AMANS Jean Jacques DEGOUY Jean François DUFOUR	Unanimité
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)	Statuts Objet Le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise a pour objet de favoriser le développement des transports en commun et leur intermodalité le comité syndical se réunit au moins 1 fois par semestre	3 titulaires 3 suppléants	3 titulaires Caroline CAYEUX Jacques DORIDAM Dominique CORDIER 3 suppléants Thierry AURY Patrice HAEZEBROUCK Aymeric BOURLEAU	Unanimité
Groupement des autorités de transports (GART)	Statuts : Objet : assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ; - ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ; - être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne - développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial Le conseil d'administration se réunit 3 fois par an et le bureau se réunit au moins 6 fois par an.	1 titulaire 1 suppléant	1 titulaire Jacques DORIDAM 1 suppléant Aymeric BOURLEAU	Unanimité

PETR (pôle d'équilibre territorial rural du Grand Beauvaisis)	<p><u>Statuts</u> <u>Objet :</u> <i>LE PETR est composé de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, de la communauté de communes de la Picardie Verte, la communauté de communes Oise Picarde ; et de la communauté de communes du Pays de Bray.</i> <i>Le pôle du Grand Beauvaisis pourra conduire les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire, assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets, contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable de son territoire.</i></p> <p><i>Le comité syndical se réunit en séance ordinaire au moins 1 fois par trimestre</i></p>	8 titulaires 8 suppléants	8 titulaires Caroline CAYEUX Franck PIA Martial DUFLOT Hans DEKKERS Frédéric GAMBLIN Dominique DEVILLERS Charlotte COLIGNON Hubert VANYSACKER 8 suppléants Jacques DORIDAM Béatrice LEJEUNE Jean-François DUFOUR Dominique CORDIER Lionel CHISS Aymeric BOURLEAU Patrice HAEZEBROUCK Ali SAHNOUN	Unanimité
Pôle métropolitain de l'Oise	<i>Crée entre la communauté d'agglomération de Beauvais, de Creil et de Compiègne</i>	3 titulaires 3 suppléants	3 titulaires Caroline CAYEUX Gérard HEDIN Dominique DEVILLERS 3 suppléants Franck PIA Aymeric BOURLEAU Lionel CHISS	Unanimité
Groupe d'action locale – liaison entre actions de développement de l'économie (LEADER) Liaison entre actions de développement de l'économie rurale	<p><i>LEADER (pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Leader + est la troisième phase de cette initiative, à l'œuvre sur la période 2000-2006. Il fait suite à Leader I et LEADER II. Leader PAC a été la programmation en œuvre sur la période 2007-2013. Le programme LEADER suivant s'étale sur la période 2014-2020.</i></p>	3 titulaires 3 suppléants	3 titulaires Franck PIA Béatrice LEJEUNE Hans DEKKERS 3 suppléants Loïc BARBARAS Gérard HEDIN Grégory PALANDRE	Unanimité
Maison de l'emploi et de la formation (MEF)	<p><u>Statuts</u> <u>Objet :</u> - Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi ; - Exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructuration - participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emplois, à l'insertion à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise. L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an Le conseil d'administration est convoqué au moins 2 fois par an et le bureau aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au minimum 1 fois par trimestre</p>	3 titulaires 3 suppléants	3 titulaires Martial DUFLOT Dominique DEVILLERS Jean-François DUFOUR 3 suppléants Martine DELAPLACE Marie-Claude DEVILLERS Grégory PALANDRE	Unanimité

Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)	<p>Textes de référence Commission régie par l'article 741 bis du code général des impôts, l'article R 321-9 du code de la construction et de l'habitation l'arrêté du 8 juin 1990</p> <p><i>Objet : La CLAH à pour instruction et le traitement des dossiers de demande d'aides à l'amélioration du parc privé, d'opérations de lutte contre l'habitat indigne et d'opérations d'amélioration d'établissements d'hébergement. Cette convention définit notamment les modalités de traitement et d'instruction des dossiers de demandes d'aides par les services instructeurs.</i></p>	<p><i>1 titulaire</i> <i>1 suppléant</i></p>	<p><i>1 titulaire</i> Brigitte LEFEBVRE <i>1 suppléant</i> Jacques DORIDAM</p>	<p>Unanimité</p>
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)	<p>Le comité régional de l'habitat, créé par la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales <i>Objet : Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est une instance de partenariat large permettant de partager la connaissance et de débattre des enjeux d'une politique de l'habitat adaptée au contexte des Hauts-de-France. Il est également chargé d'émettre des avis sur la programmation des aides à la pierre, sur les Programmes Locaux et Départementaux de l'habitat, le CRHH se réunit deux à trois fois par an en séance plénière.</i></p>	<p><i>1 titulaire</i> <i>1 suppléant</i></p>	<p><i>1 titulaire</i> Brigitte LEFEBVRE <i>1 suppléant</i> Jacques DORIDAM</p>	<p>Unanimité</p>
SA HLM du Beauvaisis Conseil d'administration	<p><u>Statuts</u> <i>Objet : Le conseil d'administration à pour objet d'organiser :</i> - la stabilité de l'actionnariat de référence de la Société, en définissant les modalités de détention et de gestion des titres, - la gouvernance de la Société et notamment la représentation des Parties dans les organes d'administration de la Société. - la stratégie de développement de la Société, en prévoyant les modalités de prise de décisions stratégiques concernant le développement, le fonctionnement et les activités de la Société, - la concertation et la conciliation des Parties sur les conditions de l'expression du vote commun au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la Société, ainsi que sur les modalités de résolution des litiges pouvant survenir entre les Parties. <i>Le Bureau se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum cinq jours avant chaque réunion du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.</i></p>	<p>6 titulaires 6 suppléants</p>	<p>6 titulaires Caroline CAYEUX Brigitte LEFEBVRE Jacques DORIDAM Franck PIA Christophe DE L'HAMAIDE Christophe TABARY 6 suppléants Marianne SECQ Dominique CORDIER Martial DUFLOT Ali SAHNOUN Hans DEKKERS David MAGNIER</p>	<p>Unanimité</p>
SA HLM de l'Oise		<p>1titulaire 1 suppléant</p>	<p>1titulaire Jacques DORIDAM 1 suppléant Béatrice LEJEUNE</p>	<p>Unanimité</p>

<p>Etablissement public foncier local du département de l'Oise (assemblée générale) EPFLO</p>	<p><i>Statuts</i> Objet : L'EPFLO est compétent pour réaliser pour son propre compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.</p> <p>Il a pour objectifs principaux : - acquérir des réserves foncières ou immobilières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement - mener des actions en matière de développement économique contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire.</p> <p>Le comité syndical se réunit en séance ordinaire au moins 3 fois par an</p>	<p>2 titulaires 2 suppléants</p>	<p>2 titulaires Jacques DORIDAM Gérard HEDIN</p> <p>2 suppléants Béatrice LEJEUNE Martial DUFLOT</p>	<p>Unanimité</p>
<p>Agence d'urbanisme Oise- Les Vallées (adhésion au 1^{er}/01/2017)</p>	<p><i>Statuts</i> Objet : Mission d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Les agences d'urbanisme ont un statut d'association où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain. Elles ont un fonctionnement partenarial ainsi qu'un fort ancrage territorial</p> <p>L'assemblée générale se réunit autant de fois que nécessaire et se réunit obligatoirement 1 fois par an</p>	<p>4 délégués désignés par chaque EPCI dont la population est supérieure à 70 000 habitants</p>	<p>4 titulaires Franck PIA Hans DEKKERS Grégory PALANDRE Dominique MORET</p>	<p>Unanimité</p>
<p>SE 60 (Commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie) Infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE)</p>	<p><i>l'article L.2224-37-1 du CGCT</i></p> <p>Autorité organisatrice du service public de distribution et de fourniture d'électricité</p>	<p>Chaque EPCI à fiscalité propre adhérent au SE60 est représenté au sein du comité par un délégué</p>	<p>1 titulaire Hubert VANYSACKER 1 suppléant Philippe VAN WALLEGHEM</p>	<p>Unanimité</p>
<p>Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)</p>	<p><i>Article L751-2 du code du commerce</i> Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ; rôle principal de statuer : - sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale qui ont pour objet la création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m² ; - sur les demandes d'avis qui lui sont présentées par le maire d'une commune de moins de 20 000 habitants ou le président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme dont fait partie cette commune sur les demandes de permis de construire concernant un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1 000 m² ; - sur certains projets d'aménagement cinématographique.</p>	<p>1 titulaire 1 suppléant</p>	<p>1 titulaire Caroline CAYEUX 1 suppléant Gérard HEDIN</p>	<p>Unanimité</p>

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)	Décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. <i>Cette instance veille au respect de la réglementation en matière de sécurité incendie et de panique et d'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP)</i>	Le président de l'EPCI Le président peut être représenté par un vice-président ou à défaut par un membre du conseil de l'établissement public qui l'aura désigné	1 titulaire Jérôme LIEVAIN 1 suppléant Laurent DELMAS .	Unanimité
Société publique locale d'aménagement de l'Oise (SAO) Assemblée générale (1 titulaire/ suppléant) Conseil d'administration..... 3 représentants	La SAO a vocation à mener des opérations d'aménagement et d'équipement publics pour le compte des collectivités qui en sont actionnaires, via une convention.	Assemblée générale 1 titulaire 1 suppléant + Conseil d'administration 3 représentants	Assemblée générale 1 titulaire Victor DEBIL CAUX 1 suppléant Caroline CAYEUX Conseil d'administration..... 3 représentants Gérard HEDIN Franck PIA Hans DEKKERS	Unanimité
Comité des œuvres sociales du personnel municipal, du CCAS et de la CAB (COS)	Statuts Association d'œuvres sociales sous le régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1901 Améliore le sort moral et matériel des agents municipaux	1 Titulaire	1 Titulaire Christophe TABARY	Unanimité
Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)	statuts	1 titulaire	1 titulaire Jean-François DUFOUR	Unanimité
Centre hospitalier de Beauvais conseil de surveillance	Article L. 6141-1 du code la santé publique <i>Objet :Le conseil de surveillance se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il délibère sur l'organisation des pôles d'activité et des structures internes. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins</i>	représentants de l'EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre ou, à défaut, un autre représentant de la commune siège de l'établissement principal	2 représentants Isabelle SOULA Martine DELAPLACE	Unanimité

Conseil de surveillance – Hôpital Jean-Baptiste CARON de Crèvecœur-le- Grand	Article L. 6141-1 du code la santé publique Le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne. Orientation stratégique et contrôle de la gestion d l'établissement Il se réunit au moins 4 fois par an.	<i>1 représentant</i>	<i>1 représentant</i> Hubert VANYSACKER	Unanimité
Association initiative Oise Ouest	STATUTS	1 titulaire 1suppléant	1 titulaire Loïc BARBARAS 1suppléant Jean-François DUFOUR	Unanimité
Commission départementale des risques naturels majeurs	<i>Article R565-6 II. - Elle comprend en nombre égal : I° Des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département ; II.-Elle émet un avis sur : 1° Les projets de schémas de prévention des risques naturels et leur exécution ; 2° La délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau mentionnées à l'article L. 211-12, ainsi que les obligations faites aux propriétaires et exploitants des terrains ; 3° La délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application dans les conditions prévues par les <u>articles R. 114-1, R. 114-3 et R. 114-4</u> du code rural et de la pêche maritime. III.-Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs</i>	1 titulaire 1 Suppléant	1 titulaire Dominique CORDIER Suppléant Yannick MATURA	Unanimité
Plan départemental d'amélioration du logement des personnes défavorisées	<i>Décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale ayant conclu, en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, une convention avec l'Etat ; un représentant des établissements publics de coopération intercommunale ayant prescrit ou approuvé un programme local de l'habitat ;</i>	1 titulaire 1 suppléant	1 titulaire Brigitte LEFEBVRE 1 suppléant Monette VASSEUR	Unanimité

<p>Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées</p>		<p>3 titulaires CAB 3 titulaires ville 3 suppléants CAB 3 suppléants ville</p>	<p>3 titulaires CAB Jean-Charles PAILLART Sylvain FRESNOY Noël VERSCHAEVE</p> <p>3 titulaires ville Jérôme LIEVAIN Isabelle SOULA Charlotte COLIGNON</p> <p>3 suppléants CAB Catherine CANDILLON Marie-Claude DEVILLERS Nathalie KABYLE</p> <p>3 suppléants ville Jacqueline MENOUBE Monette VASSEUR Laureen HULOT</p>	<p>Unanimité</p>
<p><i>Commission départementale consultative des gens du voyage</i></p>	<p><i>Décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage</i> <i>La commission se réunit au moins deux fois par an</i> <i>Quatre représentants du ou des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée des communautés de France sur proposition de l'association des maires du département dont, si le département comprend une des métropoles créées en application du titre Ier du livre II de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales, au moins un représentant de cette dernière</i> <i>Chaque membre de la commission peut être remplacé par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire</i></p>	<p>1 titulaire 1 suppléant</p>	<p>1 titulaire Dominique CORDIER 1 suppléant Catherine MARTIN</p>	<p>Unanimité</p>
<p>Association AMORCE</p>	<p><i>Statuts</i> <i>Objet l'association accompagne et représente les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement et traite de toute activité en lien avec ces thématiques, en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat.</i></p> <p><i>L'assemblée se réunit une fois au moins une fois par an.</i> <i>Lorsqu'une collectivité ou un professionnel adhère à l'association il appartient à ses organes décisionnels de désigner la personne qui la ou le représente au sein des instances de l'association</i></p> <p><i>Chaque membre désigne un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant</i></p>	<p>1 titulaire 1 Suppléant</p>	<p>1 titulaire/ Philippe VAN WALLEGHEM Suppléant Jean-Louis VANDEBURIE</p>	<p>Unanimité</p>

Association ATMO Hauts de France	Statuts Objet : - participer aux réunions de comités territoriaux - participer aux réunions de votre collègue et échanger avec les autres acteurs locaux et régionaux sur vos plans d'actions Air Santé Climat Energie. - participer aux différentes commissions thématiques (communication, technique/ études, ressources.) afin que vos idées et attentes puissent influencer et contribuer à la définition des programmes d'actions, validés par le Bureau et le Conseil d'Administration	1 titulaire 1 Suppléant	1 titulaire Victor DEBIL CAUX 1 Suppléant Laurent DELAERE	Unanimité
Jury du dispositif «bourse aux initiatives et projets étudiants		3 représentants	3 représentants Aymeric BOURLEAU Mohrad LAGHRARI Christophe TABARY	Unanimité
Conférence territoriale de l'association Picardie Université		1 représentant	1 représentant Aymeric BOURLEAU	Unanimité
Comité de suivi du site SEVESO de Bresles		1 titulaire 1 Suppléant	1 titulaire Dominique CORDIER 1 Suppléant Grégory PALANDRE	Unanimité
Syndicat mixte du Scot Beauvais – Clermontois	<i>Arrêté préfectoral en date du 18 février 2020 portant création du syndicat du SCoT beauvais Clermontois</i> <i>Le syndicat mixte à pour objet l'élaboration, la validation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale</i>	12 titulaires	12 titulaires Franck PIA Gérard HEDIN Patrice HAEZEBROUCK Lionel CHISS Christophe TABARY Aymeric BOURLEAU Dominique CORDIER Hubert VANYSACKER Jean-François DUFOUR Béatrice LEJEUNE Jean Louis VANDEBURIE Victor DEBIL-CAUX 12 suppléants Mohrad LAGHRARI Christophe DE L'HAMAIDE Martial DUFLOT Jean-Charles PAILLART Jean-Pierre SENECHAL Ali SAHNOUN Loïc BARBARAS Dominique MORET Hans DEKKERS Catherine MARTIN Charles LOCQUET Régis LANGLET	Unanimité

<p>Syndicat mixte Oise très haut débit</p>		<p>13 titulaires et 13 suppléants</p>	<p>13 Titulaires Cédric MARTIN Béatrice LEJEUNE Jean-François DUFOUR Frederic GAMBLIN Hubert PROOT Patrick SIGNOIRT Philippe VAN VALLEGHEM Laurent DELAERE Christophe DE L'HAMAIDE Hubert VANYSACKER Patrice HAEZEBROUCK Aymeric BOURLEAU Martial DUFLOT 13 suppléants Loïc BARBARAS Jean-Louis VANDEBURIE Dominique DEVILLERS Jean-Marie DURIEZ Martine DELAPLACE Alain ROUSSEL Claire MARAIS-BEUIL Alexis LE COUTEULX Jean-Pierre SENECHAL Catherine CANDILLON Nathalie ROLLAND Stéphane CAUCHOIS Hatice KILINC-SIGINIR</p>	<p>Unanimité</p>
<p>Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO)</p>		<p>13 Titulaires et 13 suppléants</p>	<p>13 titulaires Laurent LEFEVRE Béatrice LEJEUNE Franck PIA Grégory PALANDRE Dominique CLINCKMAILLIE Jean-François DUFOUR Yannick MATURA Dominique CORDIER Christophe TABARY Hans DEKKERS Martial DUFLOT Laurent DELAERE Jean-Pierre SENECHAL 13 suppléants Frédéric GAMBLIN David MAGNIER Claire MARAIS-BEUIL Éric MICLOTTE Marie-Claude DEVILLERS Samuel PAYEN Jacques DORIDAM Mohrad LAGHRARI Nathalie ROLLAND Hatice KILINC-SIGINIR Patrice KAEZEBROUCK Régis LANGLET Philippe VAN WALLEGHEM</p>	<p>Unanimité</p>

Répartition des élus dans les conseils d'administration des établissements scolaires et structures périscolaires

	Nombre de sièges	Titulaires	Votes	Suppléants	Votes
Collège Henri Baumont ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle SOULA	Unanimité	Peggy CALLENS	Unanimité
Collège Charles Fauqueux ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Mamadou BATHILY	Unanimité	Yannick MATURA	Unanimité
Collège Jules Michelet ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Charlotte COLIGNON	Unanimité	Halima KHARROUBI	Unanimité
Collège Jean-Baptiste Pellerin ≥600 élèves (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Vanessa FOULON	Unanimité	Franck PIA	Unanimité
Collège George Sand ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Guylaine CAPGRAS	Unanimité	Laureen HULOT	Unanimité
Collège Point du Jour – Auneuil ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Martine DELAPLACE	Unanimité	Nathalie KABYLE	Unanimité
Collège Condorcet - Bresles ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Marie Claude DEVILLERS	Unanimité	Valérie MENARD GAULTIER	Unanimité
Collège Jehan le Freron - Crèvecœur-le-Grand ≤ 600 élèves (1 représentant ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Sophie BELLEPERCHE	Unanimité	Dominique DEVILLERS	Unanimité

	nombre de sièges	Titulaires	Votes	Suppléants	Votes
Lycée général et technologique Felix-Faure (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Yannick MATURA	Unanimité	Anne Françoise LEBRETON	Unanimité
Lycée général et technologique Jeanne Hachette (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Jaqueline MENOUBE	Unanimité	Halima KHARROUBI	Unanimité
Lycée général et technologique François Truffaut (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Farida TIMMERMAN	Unanimité	Mohrad LAGHRARI	Unanimité
Lycée général et technologique Paul Langevin (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Antoine SALITOT	Unanimité	Ludovic CASTANIE	Unanimité
Lycée professionnel Paul Langevin (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Antoine SALITOT	Unanimité	Ludovic CASTANIE	Unanimité
Lycée professionnel Jean Baptiste. Corot (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Corinne FOURCIN	Unanimité	Lionel CHISS	Unanimité
Lycée professionnel des Jacobins (2 représentants ville + 1 représentant CAB)	1 titulaire 1 suppléant	Victor DEBIL CAUX	Unanimité	Laureen HULOT	Unanimité